



## **POUR DES RIVIERES VIVANTES... NON AUX EXTREMISTES DE L'HYDROELECTRICITE**

Nous assistons actuellement à une prolifération des projets de création de microcentrales hydroélectriques. De plus une proposition de loi se fait le porte-parole des lobbies de l'hydroélectricité en ignorant totalement les impacts de cette source d'énergie sur les milieux naturels aquatiques.

### **Les arguments :**

Les possibilités de développement de l'hydroélectricité en France sont largement réduites par :

- la géographie et la physique, ce qu'ignore résolument la proposition de loi,
- un développement plus que centenaire qui a équipé la plupart des sites propices, en ne laissant que des possibilités limitées pour les équipements peu rentables,
- le changement climatique qui diminue les débits et augmente leur variabilité,
- la concurrence avec d'autres usages de l'eau (eau potable, irrigation, loisirs, etc.) qui ira en s'accroissant avec les effets du changement climatique,
- la nécessité de maintenir la biodiversité aquatique, en grand danger en France en général, et dans le bassin Rhône Méditerranée en particulier, très exposé aux effets du changement climatique.

La poursuite de l'équipement hydraulique jusqu'au bout et quoiqu'il en coûte, promue par cette proposition de loi, n'apporterait qu'une contribution :

- marginale à la production électrique nationale,
- financièrement coûteuse : le développement actuel, limité à la petite hydraulique, repose sur une aide publique massive de plusieurs M€ par MW et la conversion des anciens moulins en centrales électriques serait financièrement pire encore,
- écologiquement inacceptable : ses impacts (rupture de continuité, perturbations hydrologiques, ennoisement, dérivations, éclusées...), intrinsèques à la captation d'énergie, ne pouvant pas être éliminés.

Cette proposition de loi s'oppose à la politique apaisée de restauration de la continuité écologique menée par le gouvernement dont elle bloque délibérément le déroulement

L'hydroélectricité est une technologie mature pour laquelle il est inutile d'attendre des innovations de rupture.

Elle n'a rien d'une énergie « nouvelle ».

Elle ponctionne de façon injuste des financements qui seraient mieux placés dans la recherche et le développement de solutions véritablement innovantes ou dans les économies d'énergie.

### **La position du C.P.S.F.V. :**

La simple raison commande :

- de stopper tous les développements hydroélectriques nouveaux qui sont contraires aux objectifs européens en matière de qualité des eaux,
- d'optimiser l'existant, dont le potentiel énergétique, bien réel celui-là, dépasse les possibilités de nouveaux équipements en site vierge, tout en réduisant ses impacts sur son cadre naturel déjà très dégradé.
- de ne plus accorder de subventions pour de nouvelles installations, nuisibles pour l'environnement, au profit exclusif d'un petit nombre de bénéficiaires privés, qui par ailleurs ont de avantages tarifaires sur l'énergie produite.

---

*L'ensemble des arguments ci-dessus, sont mis en avant depuis fort longtemps par le Club de Pêche Sportive Forez-Velay.*

*Ils ont été répertoriés et regroupés dans un communiqué de presse de France Nature Environnement (avril 2021). Ils sont chiffrés et vérifiables.*

*Pour en savoir plus : Jacques Pulou - 06 72 03 95 35 - jacques.pulou@wanadoo.fr*